

Rapport d'évaluation

**Politique institutionnelle d'évaluation
des programmes**

du Cégep de Sainte-Foy

Deuxième rapport d'évaluation

21 juin 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Québec, le 2 juillet 1999

Monsieur Jacques Désilets
Directeur général
Cégep de Sainte-Foy
2410, chemin Sainte-Foy
Sainte-Foy (Québec) G1V 1T3

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, le 21 juin dernier, la version révisée de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) de votre Collège.

Le texte révisé assure que tous les critères seront considérés lors d'une évaluation complète. Il précise le rôle du système d'information et il détermine les objets et critères utilisés lors de la révision de la politique. Il rend possible la participation, le cas échéant, de personnes extérieures au programme évalué. La Commission note également le lien avec le projet éducatif du Cégep et les nuances apportées à l'évaluation de la composante de la formation générale.

La Commission considère que la politique contient tous les éléments essentiels pour produire des évaluations de programmes potentiellement efficaces.

Vous remerciant de votre collaboration, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer